

ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION



« ARTS VISUELS »

OPTION ARTS PLASTIQUES

A l'issue de l'admission en option Arts Visuels, les élèves sont répartis par ordre de mérite (barème AFFELNET), soit en option Arts Plastiques, soit en Cinéma Audiovisuel.

L'enseignement des Arts Plastiques a pour principe l'articulation de la plastique à la culture artistique.

Au lycée Guist'hau, l'enseignement des **arts plastiques** est assuré

-  en seconde comme **formation préparant l'enseignement de la spécialité en 1^{ère} et Terminale Série L**
-  en première et terminale en option obligatoire et spécialité de la **série L**

En seconde : Formation préparant l'enseignement de la Spécialité de 1^{ère} et Terminale

L'enseignement de cette formation est plus particulièrement destiné aux élèves qui souhaitent poursuivre cette option comme enseignement obligatoire en première et en terminale de la série L.

La pratique plastique s'appuie sur deux champs d'études : le dessin et la matérialité. La culture artistique s'articule avec les questions abordées en pratique.

A l'issue de la seconde, un élève affecté dans le cadre d'une filière contingentée en option Arts plastiques qui ne poursuivrait pas dans cette voie ne sera pas prioritaire pour poursuivre sa scolarité au Lycée Guist'hau.

En première et en terminale : enseignement de spécialité de la série L

L'enseignement des arts plastiques fait partie des enseignements obligatoires au choix de la série L et lui donne ainsi une connotation artistique L – Arts.

L'horaire est de 5 heures hebdomadaires.

En première et en terminale, l'accent est mis sur l'art contemporain et sur les pratiques artistiques actuelles. L'objectif de favoriser l'émergence de projets personnels reste prioritaire, mais les exigences d'apprentissage de savoir-faire, de connaissances culturelles et celles portant sur l'écrit sont également essentielles. C'est un engagement fort qui demande un investissement en temps de travail personnel et de la curiosité. Un séjour pédagogique et culturel est organisé en Terminale.

Le baccalauréat L –arts : domaine arts plastiques

Le cursus est sanctionné au baccalauréat L par :

- une épreuve écrite (3 h 30)
- une épreuve orale (30 mn) : présentation d'un dossier de travaux personnels réalisés au sein du cours suivant le programme de la classe terminale.

Chacune de ces épreuves est affectée du coefficient 3, ce qui donne le coefficient 6 pour l'ensemble de la discipline.

Deux questions centrales seront abordées en classe de première et en classe de terminale.

- en Première : la figuration
- en Terminale : l'œuvre.

Tout comme en seconde, la pratique plastique et la culture artistique sont articulées entre elles.

En première et en terminale : option facultative Arts Plastiques

Cet enseignement peut être mis en place après la rentrée scolaire, en fonction du nombre d'inscrits et des moyens dont dispose le lycée après avoir assuré tous les enseignements obligatoires.

Cette option facultative s'adresse à tous les élèves de première et de terminale, quelle que soit la série L, ES ou S, qui souhaitent acquérir une pratique et une culture artistique. L'horaire d'enseignement est de deux heures hebdomadaires le mercredi après-midi.

L'accent est mis dans le cours en première sur : la présentation
en terminale sur : la représentation.

L'épreuve facultative du baccalauréat (présentation orale d'un dossier de travaux personnels) permet de valoriser ce cursus. Seuls les points au-dessus de 10 sont comptés : coefficient 2 si l'option est en premier choix, coefficient 1 dans les autres cas.

Procédure d'admission en seconde

Les élèves de troisième intéressés doivent se faire connaître auprès de leur professeur principal et de leur chef d'établissement. L'admission se fait selon la procédure normale d'affectation en seconde (procédure AFFELNET), **en fonction des places disponibles.**

Il est nécessaire de faire également d'autres choix d'orientation au cas où la candidature en Arts Plastiques ne serait pas retenue.